

Métropole Aix Marseille Provence
BP 48014
13567 Marseille cedex 02

A Avignon, le 1^{er} mars 2023

Nos réf. : 230301 CV/VS/AP
Objet : Surcharge gasoil

Madame, Messieurs,

Comme convenu lors de notre réunion du 7 décembre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les derniers éléments concernant l'indemnité gasoil.

Les comptes d'exploitation consolidés pour les mois d'octobre à décembre sont les suivants :

SALON DE PROVENCE	VIAL Prévisionnel oct.-22 en k€	VIAL Réel Octobre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel nov.-22 en k€	VIAL Réel Novembre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel déc.-22 en k€	VIAL Réel Décembre 2022 en k€
CA	5,41	2,84	4,76	2,73	5,42	4,39
GASOIL	- 0,84	- 0,40	- 0,74	- 0,41	- 0,84	- 0,41
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 4,56	- 4,34	- 4,02	- 3,32	- 4,58	- 4,68
MARGE	-	- 1,90	-	- 1,00	-	- 0,70
GASOIL	5%	2%	5%	3%	5%	2%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25%	24%	25%	21%	25%	26%
MARGE	0%	-11%	0%	-6%	0%	-4%

ISTRES	VIAL Prévisionnel oct.-22 en k€	VIAL Réel Octobre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel nov.-22 en k€	VIAL Réel Novembre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel déc.-22 en k€	VIAL Réel Décembre 2022 en k€
CA	- 18,76	- 17,68	- 17,31	- 19,31	- 16,05	- 18,44
GASOIL	- 3,03	- 3,03	- 2,90	- 2,90	- 2,69	- 2,69
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	21,91	22,72	20,32	22,09	18,86	22,33
MARGE	0,12	2,00	0,12	0,12	0,12	1,20
GASOIL	6%	6%	6%	6%	6%	6%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-43%	-45%	-42%	-46%	-42%	-50%
MARGE	0%	4%	0%	0%	0%	3%

AIX EN PROVENCE	VIAL Prévisionnel oct.-22 en k€	VIAL Réal Octobre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel nov.-22 en k€	VIAL Réal Novembre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel déc.-22 en k€	VIAL Réal Décembre 2022 en k€
CA	26,06	26,06	26,96	26,96	28,94	28,94
GASOIL	- 3,06	- 7,85	- 3,16	- 7,58	- 3,40	- 6,97
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 21,70	- 20,41	- 22,45	- 21,73	- 24,09	- 24,02
MARGE	1,30	2,20	1,35	2,35	1,45	2,05
GASOIL	12%	30%	12%	28%	12%	24%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	83%	78%	83%	81%	83%	83%
MARGE	5%	-8%	5%	-9%	5%	-7%

AUBAGNE	VIAL Prévisionnel oct.-22 en k€	VIAL Réal Octobre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel nov.-22 en k€	VIAL Réal Novembre 2022 en k€	VIAL Prévisionnel déc.-22 en k€	VIAL Réal Décembre 2022 en k€
CA	5,58	5,58	5,52	5,52	6,40	6,40
GASOIL	- 0,65	- 1,78	- 0,65	- 1,68	- 0,75	- 1,65
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 4,64	- 4,10	- 4,59	- 4,04	- 5,33	- 5,05
MARGE	0,28	0,30	0,28	0,20	0,32	0,30
GASOIL	12%	32%	12%	30%	12%	26%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	83%	73%	83%	73%	83%	79%
MARGE	5%	-5%	5%	-4%	5%	-5%

Pour cette dernière période de 2022, le montant total des pertes s'élève à 7 920 €. Ainsi, selon votre mode de calcul, l'indemnité sera de 3 960 € pour les mois d'octobre à décembre.

L'indemnité pour la période de janvier à septembre étant de 12 870 €, nous arrivons à la **somme de 16 830 € pour la totalité de l'année 2022.**

En ce qui concerne 2023, vous vous étiez engagés à revoir nos tarifs **trimestriellement**, à compter du mois de **janvier**, grâce à la mise en place d'un avenant commun aux 4 marchés qui nous lient.

A ce jour, nous sommes toujours dans attente de celui-ci malgré l'envoi de notre proposition le 2 novembre.

Pour mémoire, voici la formule la plus usitée dans notre métier de collecte des déchets :

$$PN = PO \times (0,15 + 0,25 \text{ ICHTEN/ICHTEO} + 0,20 \text{ 1870N/18700} + 0,40 \text{ FSD1N/FSD10})$$

Dans laquelle :

ICHTE = indice du coût horaire de travail eau, assainissement, déchets, dépollution, publié au moniteur du BTP

1870 = indice des prix du gazole, publié au moniteur du BTP

FSD1 = indice frais et services divers, publié au moniteur des BTP



MN : le mois de révision choisi : octobre, janvier, avril et juillet.
MO : les mois 0 définis dans chacun des contrats.

Les valeurs des indices étant celles connues aux mois MN et MO.

Comptant sur votre réactivité pour faire avancer ce dossier et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Angélique PFLIEGER /
Directrice Commerciale

Pierre HORNUNG
Directeur Général